



# Charte Dastum

## Recueillir, sauvegarder, transmettre le patrimoine oral de Bretagne

### Considérant :

- que la tradition populaire de Bretagne (chant, musique, danse, conte, légende, etc.) constitue une immense richesse culturelle, linguistique, artistique et patrimoniale, fondamentale pour l'humanité et pour l'identité culturelle de la Bretagne et des Bretons,
- que cette richesse est par nature principalement immatérielle et réside dans la mémoire de milliers d'individus,
- que la transmission de ce patrimoine par tradition orale est remise en cause par la mutation de la société,
- que ce patrimoine immatériel disparaît peu à peu avec les individus qui en sont les derniers dépositaires,

### Nous affirmons :

- que cette immense richesse doit être recueillie, sauvegardée et transmise aux générations futures,
- que pour cela il est urgent et nécessaire de constituer les Archives du Patrimoine Oral de Bretagne,
- que ce travail de recueil, de sauvegarde et de transmission a une importance capitale :
  - o d'un point de vue patrimonial, linguistique, artistique et scientifique,
  - o au regard du lien social,
  - o pour la construction de l'identité culturelle des générations à venir,
- que ce patrimoine immatériel implique les mêmes égards et les mêmes efforts que le patrimoine matériel, mais selon des modalités qui lui sont spécifiques,
- que ce patrimoine culturel doit non seulement être transmis, mais qu'il doit aussi conserver ou retrouver une place dans les pratiques culturelles contemporaines,
- que la structuration en réseau, encore plus qu'un moyen d'action, constitue pour nous un principe essentiel, garant de la légitimité et de la réussite du projet.

**En conséquence, en conformité avec nos statuts et en tenant compte du cadre légal, nous définissons trois axes d'action :**

## **1. La collecte**

Il faut :

- prospecter sans relâche, identifier et rencontrer les « porteurs de mémoire » partout où ils se trouvent,
- donner à ces porteurs de mémoire la possibilité de s'exprimer et fixer leur savoir sur des supports durables,
- envisager ce travail de collecte, non pas seulement comme un travail technique de recueil de documents, mais aussi comme une série de rencontres humaines uniques, avec le souci du respect de la personne,
- encourager, encadrer, accompagner, former à la collecte,
- recenser et mettre en réseau tous les individus ou structures qui font, ont fait ou souhaitent faire un travail de collecte pour mieux rassembler les fonds documentaires existants ou à venir,
- étendre le travail de collecte à tous documents, en lien avec la tradition orale (photos, films, archives, cahiers manuscrits, feuilles volantes, instruments de musique, etc.).

## **2. La sauvegarde**

Il faut :

- tout mettre en œuvre pour rendre pérennes les archives (notamment sonores) constituées par les collecteurs. Cela implique la mise en place de moyens qui garantissent la sécurité de la conservation : duplication intégrale des fonds en plusieurs exemplaires à conserver dans des lieux et sous des formats diversifiés et appropriés, adaptation technique permanente, renouvellement régulier des copies,
- renseigner chaque fonds déposé de la manière la plus complète possible afin d'augmenter sa valeur documentaire : renseignements sur le collecteur, sur la constitution du fonds lui-même, sur chaque informateur et description et analyse détaillée des contenus.

## **3. La transmission**

Il faut :

- mettre à disposition de tous, intégralement et gratuitement (avec l'accord des collecteurs et informateurs), les fonds déposés,
- mener une politique d'édition fondée au maximum sur les fonds constitués afin d'en faire connaître la richesse au grand public, et plus largement celle de la culture de tradition orale de Bretagne,
- créer, encourager, accompagner toutes les initiatives de transmission adaptées aux pratiques actuelles (cours, stages, ateliers, structuration en école, en association, etc.). Il faut notamment inciter toutes les structures d'enseignement à utiliser les archives sonores de Dastum et à faire connaître son action,
- créer, encourager, accompagner toutes formes de pratiques permettant de faire vivre le patrimoine oral recueilli, qu'il s'agisse des événements les plus confidentiels ou de ceux les plus spectaculaires.